

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 006-497/11/CC

■ Approbation du principe d'un abattement de redevance d'occupation pour les usagers dont les bateaux ont subi des dégâts lors de la tempête du 4 mai 2010 au port de la Ciotat

DIPORAG 11/5929/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 4 mai 2010 entre 14h30 et 16h des conditions météorologiques d'une ampleur exceptionnelle avec des trains de houle de 3 à 4 m ont frappé le port de plaisance de La Ciotat.

Le bassin Bérourard a été principalement touché avec des sinistres sur les bateaux et sur des installations portuaires. Deux navires du bassin des Capucins, quai digue nord, ont subi également des dégâts.

Compte tenu de la particulière gravité de cet événement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à octroyer aux plaisanciers concernés un abattement de 50% du montant de la redevance d'occupation des postes à flot 2011, ainsi qu'une gratuité pour une opération de grutage sur l'aire de carénage effectuée durant la période du 1^{er} octobre 2011 au 31 janvier 2012 avec une immobilisation de deux jours maximum du navire.

Ces conditions particulières ne pourront s'appliquer qu'aux seuls plaisanciers titulaires d'un contrat d'occupation dans le bassin Bérourard et au quai digue nord du bassin des Capucins du port de La Ciotat ayant fait une déclaration de sinistre avant le 31/12/2010 auprès de la Capitainerie et de leur compagnie d'assurance

Par ailleurs, un projet d'amélioration de la sécurité du bassin Bérourard par la construction d'un brise-lames, en prolongement de la digue actuelle, a été élaboré

Ce dossier est actuellement en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Mer et du Littoral.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Ports Maritimes ;
- Le code des Transports ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération POR 10/5463/CC du 10 décembre 2010 relative à l'approbation des tarifs 2011 des redevances d'occupation du domaine public maritime des ports de la Communauté Urbaine et prestations annexes ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juillet 2011

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est compétente de plein droit en matière de gestion des ports de plaisance,
- Que la tempête du 4 mai 2010 a occasionné des dégâts sur des navires amarrés dans le bassin Bérouard et quai digue nord du bassin des Capucins du port de La Ciotat.
- Qu'il est proposé le principe d'un abattement réservé aux usagers dont les bateaux ont subi des dégâts lors de la tempête du 4 mai 2010 et ayant déclaré le sinistre avant le 31 décembre 2010 auprès de la Capitainerie et de leur compagnie d'assurance.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est accordé un abattement de redevance aux plaisanciers ayant déclaré avant le 31 décembre 2010 à la capitainerie de La Ciotat un sinistre dû à la tempête du 4 mai 2010, titulaires d'un contrat d'occupation de poste à flot dans le bassin Bérouard et quai digue nord du bassin des Capucins du port de La Ciotat

Article 2 :

Cet abattement comprend :

- un abattement de 50% du montant de la redevance d'occupation des postes à flot 2011
- la gratuité pour une opération de grutage sur l'aire de carénage durant la période du 1er octobre 2011 au 31 janvier 2012 avec une immobilisation de deux jours maximum du navire

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des ports : Nature 673 – Sous-Politique : A430

Pour Visa et Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport
Le Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI